

Donner le choix à la population

FUSION Les contours d'un possible mariage de raison sont désormais connus. Les édiles des deux communes appellent de leurs vœux des décisions positives de leurs organes délibérants pour que leurs populations puissent s'exprimer in fine.

CURTILLES/LUCENS

Comme le veut la loi sur les fusions de communes, après des travaux préliminaires, le projet de convention de fusion vient de passer le cap des séances d'information à la population. A Curtilles, c'est devant une quarantaine de personnes que les syndics des deux communes, ainsi que le président du Conseil général de Curtilles, sans oublier Monsieur Fusion du canton de Vaud, se sont présentés, alors qu'à Lucens, plus d'une cinquantaine de personnes ont assisté à la séance, dont une majorité de Lucensois venus des villages de la fusion de 2017. A Curtilles, comme à Lucens, aucune voix ne s'est élevée pour s'opposer frontalement à ce projet.

Rien n'est joué

Au terme des séances, le syndic de Curtilles, Willy Chuard, qui n'a pas fait mystère de sa préférence pour un oui, tempérait les choses: «Ce n'est pas parce que nous n'avons pas entendu de critiques ou d'avis défavorables à Curtilles, comme à Lucens, qu'il faut croire que c'est gagné. J'espère juste que le Conseil général de Curtilles et le Conseil communal de Lucens donneront leur aval pour que, in fine, la décision finale revienne à la population des deux com-

munes qui serait alors appelée aux urnes.»

Relève manquante

On le sait, lors de la fusion de Lucens et de ses voisines en 2017, Curtilles n'avait pas voulu monter dans le bateau afin de réaliser des projets qui lui tenaient à cœur, notamment la rénovation complète de son Café Fédéral. Depuis c'est chose faite et un nouveau problème a surgi avec de grosses difficultés à trouver des personnes prêtes à s'engager pour entrer à la Municipalité. Du coup, avec trois départs depuis le début de la législature, il a fallu aller chercher et convaincre des personnes a priori pas intéressées.

De plus, alors que la législature est en cours, trois membres de l'exécutif ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils ne rempliraient pas, d'où l'activation de cette démarche par le Conseil général qui a suivi ainsi une proposition de réflexion de son président Bertrand Zufferey. Relevons également que le job de municipal est de plus en plus complexe et que, dans nombre de domaines, des ententes intercommunales sont d'ores et déjà à l'œuvre pour assurer le bon fonctionnement des communes.

Des règlements lucensois

Jeudi à Curtilles et mardi à



Le territoire de Curtilles scinde en deux celui de Lucens, alors que les deux entités sont très proches.

PHOTO CHARLY RAPPO / LA LIBERTÉ

Lucens, les questions du public ont, sans surprise, porté essentiellement sur les principales modifications prévues pour les habitants de Curtilles, le projet prévoyant une reprise complète des règlements en vigueur à Lucens. Le cas de l'imposition a immédiatement surgi, tout comme la représentativité des nouveaux venus au sein des futures autorités communales, sans oublier l'avenir des propriétés communales de Curtilles et particulièrement de son Café Fédéral.

Sur tous ces points, le contenu des dispositions du projet de convention est clair et rassurant,

sans pour autant couler dans le bronze l'avenir du Café Fédéral, «mais il en irait de même si nous ne fusionnons pas», a immédiatement relevé Willy Chuard, soulignant que l'actuel patron de l'établissement prendra sa retraite en 2031.

En ce qui concerne la fiscalité, le taux d'imposition choisi, pour le lancement de la nouvelle entité, est celui de Lucens, soit 69,5% alors qu'il est de 73% à Curtilles. Par contre l'impôt foncier va passer de 0,5‰ à 1,1‰, le taux actuel à Lucens.

Dans le cas de l'élection des autorités, il n'y aura pas de quota.

Les habitants de Curtilles entreront immédiatement dans le giron de la nouvelle commune qui élit ses conseillers communaux à la proportionnelle et sur des listes de partis, «mais vous pouvez créer une liste Entente Curtilles si vous le désirez» a souligné le syndic de Lucens, Patrick Gavillet, qui présentait ce sujet. Notons encore que deux interventions ont porté sur le nombre prévu de conseillers communaux souhaitant qu'ils soient au moins au nombre de 55 vu l'arrivée de Curtilles alors que le projet en prévoit 50, comme à l'heure actuelle à Lucens. Le sujet est à nouveau

l'objet de réflexions ont annoncé les intervenants.

Patrick Gavillet a aussi mis en avant la volonté des autorités de Lucens de favoriser la vie locale des villages en apportant son aide, notamment financière, à ceux qui souhaitent s'y investir: «Aucun des rendez-vous habituels qui rythme la vie de Curtilles ne devrait disparaître pour autant que des habitants du village s'investissent dans leur organisation.» Cette affirmation a été étayée lors de la séance de Lucens par Jacques Morard, venu de son village de Chesalles: «Je voudrais rassurer les gens de Curtilles concernant la vie associative. Franchement, je n'ai pas l'impression d'avoir été mangé par Lucens. Nos villages continuent à vivre leur vie.»

Transparence totale

Jouant évidemment sur une transparence totale, toutes les informations concernant ce projet de fusion sont disponibles sur les sites internet des promesses (www.curtilles.ch). La suite de la démarche passe par un vote des délibérants de Lucens et de Curtilles, sur un texte commun, donc non amendable, le lundi 17 mars à 20 h. En cas de «non», tout s'arrête. En cas de «oui», une votation populaire des habitants des deux communes aura lieu le 18 mai 2025.

■ DANIELLE PITTET